

ASSEMBLÉE NATIONALE

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par

Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et
M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.